Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 19 (1992)

Heft: 1

Artikel: La protection de l'air en Suisse... : ...ne s'applique pas qu'aux êtres "normaux"

Autor: Cavadini, Pietro

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912699

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection de l'air en Suisse...

...ne s'applique pas qu'aux êtres «normaux»

La Suisse est réputée posséder la loi la plus progressiste du monde en matière de protection de l'environnement. Il semble que la protection de l'air soit devenue l'une des caractéristiques de la protection suisse de l'environnement.

La protection de l'air conçue par la Confédération se fonde sur la loi sur la protection de l'environnement qui se donne pour but, dans un article spécial, de protéger les hommes, les animaux et les plantes, leurs biocénoses et leurs biotopes, des atteintes nuisibles et incommodantes.

Une action à deux niveaux

La loi sur la protection de l'environnement précise également comment cet objectif doit être atteint: par une action à deux niveaux. Dans un premier temps, les immissions de substances polluantes doivent être limitées dans la mesure que permet l'état de la technique et pour autant que cela soit économiquement supportable. Cette mesure préventive doit dans tous les cas être appliquée, que des valeurs limites quelconques soient dépassées ou non.

Si ces mesures ne suffisent pas, c'est-à-dire si l'on constate toujours trop d'immissions, les taux de substances polluantes doivent être encore abaissés – cette fois sans tenir compte de considérations économiques.

Valeurs limites d'immissions

C'est l'ordonnance sur la protection de l'air qui définit ce que l'on entend par «trop d'immissions». Le législateur a fixé des valeurs limites d'immissions pour les substances qui, selon l'état actuel des connaissances scientifiques, présentent une charge polluante élevée. Il est intéressant de relever qu'en fixant ces valeurs limites, on ne s'est pas seulement référé aux personnes «en bonne santé», mais que l'on a aussi pris en considération la situation des catégories plus fragiles, comme les enfants, les personnes âgées ou les malades, ainsi que la protection des végétaux.

Il en résulte que les valeurs limites d'immissions sont relativement sévères, mais elles ont été fixées en vertu de critères scientifiques qui correspondent notamment à ceux de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Toujours plus de pays, notamment les Etats membres de la CE, se rapprochent des valeurs limites fixées en Suisse.

Stratégie de lutte contre la pollution de l'air

La politique suisse de protection de l'air se fonde non seulement sur l'ordonnance sur la protection de l'air mais aussi sur la stratégie de lutte contre la pollution de l'air, mise au point en 1986 par le Conseil fédéral et qui a rencontré un large appui au sein du Parlement. Cette stratégie fixe des objectifs concernant les émissions, applicables dans tout le pays. Les émissions d'anhydride sulfureux (SO_2), par exemple, doivent être ramenées jusqu'en 1990 au niveau de 1950, celles d'oxyde d'azote (NO_x) et hydrocarbures au niveau de 1960 d'ici à 1995. Pour les émissions de SO_2, le but est aujourd'hui atteint dans une large mesure, alors que pour les autres polluants atmosphériques, des efforts seront encore nécessaires et un retard sera sans doute inévitable.

Pour pouvoir atteindre les objectifs de sa stratégie de lutte contre la pollution de l'air, le Conseil fédéral a édicté de nombreuses prescriptions ou en a arrêté le principe. Aujourd'hui, force est toutefois de constater que des mesures techniques, telles que l'introduction du catalyseur pour les véhicules à moteur ou le contrôle régulier des gaz d'échappement, ne suffisent pas à elles seules pour que les buts puissent être atteints. D'autres mesures seront nécessaires et l'on discute notamment de l'introduction d'instruments financiers, tels que des taxes d'incitation (par ex. redevance sur les émissions de CO_2 et sur les composés organiques volatiles) ou encore de mesures de limitations de vitesse.

Des expériences pénibles

Un tel consensus résulte sans aucun doute d'une bonne information de la population suisse. La majorité des Suissesses et des Suisses est consciente de l'importance de la qualité de l'air. Chaque été par exemple, des dizaines de milliers de personnes ressentent elles-même ce qui se passe quand la valeur limite d'ozone est largement dépassée: les yeux piquent, le nez coule, les muqueuses des voies respiratoires sont irritées. De telles expériences personnelles, ou ce que l'on observe chez les enfants ou les personnes âgées, font prendre conscience de la nécessité des mesures de protection de l'air. Et plus encore lorsque les autorités et les organisations de protection de l'environnement informent en outre la population des causes et des moyens de lutte.

Pietro Cavadini
Service d'information de l'OFEFP

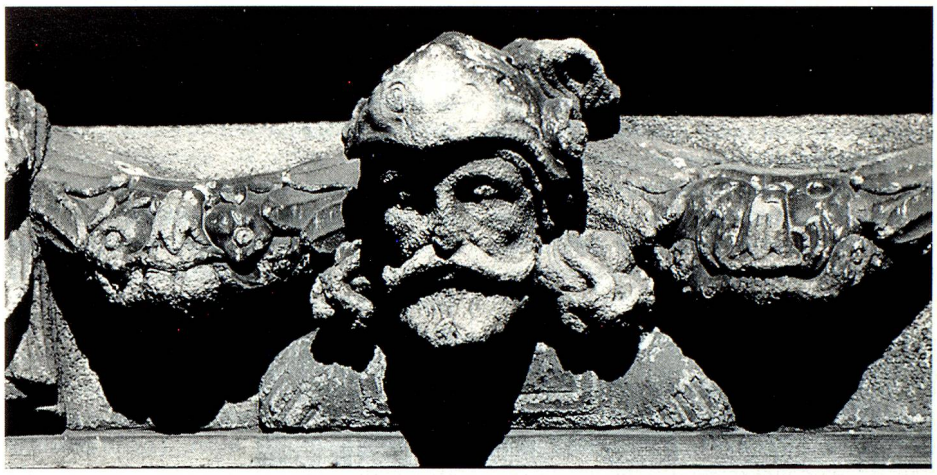

Les êtres vivants ne sont pas les seuls à souffrir de la pollution de l'air, des biens culturels de grande valeur, qui avaient résisté pendant des siècles, en souffrent aussi. (Foto: Docuphot)

STS

Achetez un petit bout du symbole de la Suisse: un appartement en multipropriété dans le village de Zermatt!

Résidence affiliée à R.C.I.; votre achat unique vous donne un choix de vacances dans le monde entier! A Zermatt, votre propriété est inscrite à votre nom au Registre Foncier. A partir de $ 3'600.–/sem. Demandez la documentation à :

STS SECURITY TIME SHARE SA
54, av. Général-Guisan CH-1009 Pully / Lausanne
Téléphone 021 29 85 24 Fax 021 29 85 95